

importantes et régit les échanges du Canada avec ses partenaires, en l'absence d'un accord régional ou bilatéral. Les règles de l'OMC peuvent également compléter des règles bilatérales, fournissant un ensemble minimum de règles de conduite dans les domaines où les négociations bilatérales sont au point mort, ou comblant des lacunes sur des dossiers qui ne peuvent pas être résolus entre les deux parties seulement, comme les subventions à l'agriculture au niveau mondial.

Le GATT et l'OMC ont été des instruments décisifs pour atteindre les deux premiers objectifs de la politique commerciale canadienne : la prospérité et les règles. Des négociations multilatérales

successives ont permis au gouvernement d'améliorer l'accès aux marchés étrangers pour nos biens et services. En ouvrant progressivement notre propre économie à la concurrence, nous avons du même coup baissé les prix et élargi le choix pour les entreprises comme pour les particuliers. En novembre 2001, lors de la réunion ministérielle de l'OMC de Doha, au Qatar, les membres de l'OMC ont convenu de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales portant sur l'accès au marché et sur les règles. Dans la droite ligne des objectifs fondamentaux canadiens, les négociations (appelées le Programme de Doha pour le développement ou PDD) aborderont les thèmes suivants :

- améliorations substantielles de l'accès aux marchés agricoles;
- réduction de toute forme de subvention aux exportations agricoles, en vue de leur retrait progressif, et fortes réductions du soutien national ayant un effet de distorsion des échanges;
- amélioration des règles de conduite dans les domaines des subventions et des droits compensateurs et antidumping;
- réduction ou suppression des droits de douane non agricoles et des mesures non tarifaires;
- négociations sur des aspects du commerce et de l'environnement, sur la propriété intellectuelle (notamment indications géographiques pour les vins et spiritueux) et sur les règles de l'OMC en matière de règlement des différends et d'accords commerciaux régionaux;

